

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1961

présenté par
M. William, M. Baptiste, M. Califer, M. Saulignac, Mme Bellay et Mme Capdevielle

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	100 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	100 000
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement adopté en Commission des finances.

Le SMA à la Martinique constitue un acteur public clé et indispensable en matière d'inclusion, de formation et d'épanouissement de la jeunesse.

Année après année, le SMA s'équipe et se développe avec les faibles moyens qui sont les siens.

L'exploitation de la salle des conférences est un besoin utile, d'une part pour les jeunes volontaires et d'autre part, pour permettre au SMA d'accueillir des prestations extérieures.

Ce bâtiment doit faire l'objet de travaux de rénovation afin d'accueillir 150 personnes. Le budget "travaux" est estimé à 100.000 €.

Par suite, le présent amendement vient abonder de 100.000 € l'action 02 "Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle" du programme 138 "Emploi Outre-mer", en imputant la somme de 100.000 € au sein de l'action 08 "Fonds exceptionnel d'investissement" du programme 123 "Conditions de vie Outre-mer".